

NATIONS UNIES
Définition d'emploi

| Informations concernant le poste | |
|---|---|
| Titre du poste | : Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général chargé(e) de la question de la violence contre les enfants |
| Classe | : Sous-Secrétaire général |
| Lieu d'affectation | : New York (États-Unis) |
| Valeurs fondamentales de l'ONU | : intégrité, professionnalisme, respect de la diversité |
| Informations générales | |
| <p>L'Étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants (A/61/299, ci-après « l'Étude ») traite de toutes les formes de violence contre les enfants, en s'intéressant tout particulièrement à cinq contextes : la famille, les écoles, les institutions de protection de remplacement et les lieux de détention, les lieux où les enfants travaillent et les communautés. Les conclusions de l'Étude appelaient à agir d'urgence pour lutter contre toutes les formes de violence et présentaient une série de recommandations stratégiques. Il y était prescrit, afin de diffuser plus largement les résultats de l'Étude et d'assurer un suivi efficace des recommandations connexes, de nommer un(e) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général chargé(e) de la question de la violence contre les enfants. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de nommer au plus haut niveau possible un(e) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général chargé de la question de la violence contre les enfants (résolution 62/141) et le mandat a été établi en 2009 pour une période de trois ans. Le mandat a ensuite été renouvelé trois fois, le plus récemment en 2018 d(résolution 73/155 de l'Assemblée générale), pour une nouvelle période de trois ans.</p> <p>Le (la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général agit en qualité de défenseur mondial indépendant chargé de promouvoir la prévention et l'élimination de toutes les formes de violence contre les enfants et d'assurer le suivi des recommandations issues de l'Étude. Il (elle) sert également d'intermédiaire et joue un rôle catalyseur dans toutes les régions, tous les secteurs et tous les contextes où cette violence risque de se manifester. Il (elle) mobilise l'action et le soutien politique pour faire avancer cette cause, promouvoir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, sensibiliser aux conséquences désastreuses de la violence sur les enfants et favoriser le changement comportemental et social ainsi que l'accomplissement de progrès concrets en termes de prévention et d'élimination de toutes les formes de violence contre les enfants.</p> | |
| Fonctions et principaux résultats escomptés | |
| Le (la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général chargé(e) de la question de la violence contre les enfants relève du Secrétaire général et ses responsabilités sont les suivantes : | |

- Sensibiliser au phénomène de la violence contre les enfants, à ses causes et à ses conséquences ; appeler l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de remédier à certains problèmes ou tendances spécifiques et préconiser la prévention et l'élimination de toutes les formes de violence contre les enfants, notamment en lien avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses cibles relatives à la violence. Participer aux travaux des instances internationales et nationales consacrés à la lutte contre toutes les formes de violence à l'encontre des enfants ainsi qu'aux initiatives de partenariat, notamment pour mobiliser des ressources ; préparer des rapports thématiques sur les domaines d'intérêt prioritaire ; publier des communiqués de presse ; effectuer des visites de pays ; recenser les bonnes pratiques ; et répondre aux demandes d'appui technique ;
- Promouvoir et évaluer les mesures prises par les gouvernements, la société civile, les organisations internationales et régionales, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les autres parties prenantes pour mettre en œuvre les recommandations issues de l'Étude visant à prévenir et éliminer la violence contre les enfants et promouvoir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en établissant des rapports analytiques ; en encourageant la collecte, l'analyse et la diffusion de données, de recherches et d'éléments factuels relatifs à l'ampleur et à la nature de la violence contre les enfants ; et contribuer aux initiatives et publications en partenariat, y compris à l'élaboration de manuels et d'outils techniques relatifs à la prévention et à la lutte contre la violence ;
- Promouvoir la coopération et la collaboration entre les parties prenantes concernées à tous les niveaux, y compris les enfants, notamment grâce à des consultations et à des échanges réguliers avec les hauts responsables des gouvernements, les partenaires et les experts, aux niveaux national, régional et international, les organismes des Nations Unies, les mécanismes des droits de l'homme, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et d'autres organismes apparentés à l'Organisation des Nations Unies, les fonds, programmes et départements de l'Organisation, les organisations régionales, le secteur privé, les enfants et les organisations non gouvernementales ;
- Promouvoir la participation des enfants aux activités visant à lutter contre la violence et à la prévenir ;
- Présenter des rapports annuels à l'Assemblée générale et au Conseil des droits de l'homme, assortis d'une évaluation des progrès réalisés dans la prévention et l'élimination de la violence contre les enfants et la mise en œuvre des recommandations issues de l'Étude. Se concerter et partager l'information avec les organes de l'ONU, y compris les comités et conseils exécutifs et les organes et mécanismes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme, s'ils en font la demande ;
- Respecter les normes les plus rigoureuses en termes de conduite personnelle et d'intégrité.

Coopération et coordination avec les partenaires concernés

Présider le Groupe de travail interinstitutions sur la violence contre les enfants et échanger des informations sur les activités et initiatives.

Collaborer étroitement avec les quatre principales entités des Nations Unies qui appuient le suivi de l'Étude (l'Organisation internationale du Travail, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la Santé) en sorte que les mandats, programmes et activités de ces organisations concernant la violence contre les enfants se complètent et se renforcent mutuellement et d'éviter ainsi les chevauchements ; et harmoniser et renforcer les initiatives liées à la protection des enfants contre toute forme de violence.

Entretenir des relations étroites avec le (la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé en tenant compte de la distinction claire entre leurs activités et mandats respectifs et en assurant la complémentarité.

Entretenir des relations étroites avec les mécanismes des droits de l'homme, notamment le Conseil des droits de l'homme et ses procédures spéciales et les organes conventionnels des droits de l'homme. Le HCDH facilitera la coopération et la coordination avec les mécanismes des droits de l'homme et le Conseil des droits de l'homme.

Compétences

Professionalisme : Figure d'autorité à l'échelle mondiale dans le domaine de la protection des enfants contre toutes les formes de violence, ayant une connaissance approfondie des questions liées aux droits, à la protection et au bien-être des enfants ; aptitude avérée à diriger et superviser les travaux sur les questions techniques liées aux droits de l'enfant ; aptitude à orienter les travaux d'autres personnes. Compétences éprouvées en matière de sensibilisation, de négociation, de diplomatie et de partenariat.

Aptitude à planifier et à organiser : Aptitude confirmée à planifier et à organiser le travail, exigeant une connaissance approfondie de l'orientation stratégique de l'Organisation et aptitude à intégrer les travaux du Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général dans le programme de travail de l'Organisation.

Sens des responsabilités : Assumer toutes ses responsabilités et honorer ses engagements à l'échelle de l'Organisation et du système ; livrer les produits dont on a la responsabilité dans les délais et au coût prévus, en se tenant aux normes de qualité ; se conformer aux règles et procédures de l'Organisation ; soutenir ses subordonnés, les encadrer et assumer la responsabilité des tâches qui leur sont déléguées ; prendre personnellement la responsabilité de ses propres erreurs et, le cas échéant, de celles de son service.

Aptitude à la communication : Excellente aptitude au plaidoyer et la communication, à l'oral comme à l'écrit ; aptitude à défendre et à expliquer aux plus hauts responsables gouvernementaux, aux hauts fonctionnaires et aux membres des organes intergouvernementaux des questions complexes et délicates liées à la protection des enfants contre toutes les formes de violence ; aptitude confirmée à exposer oralement des notions complexes ; aptitude à rédiger des déclarations et des rapports clairs, concis et pertinents. Aptitude à entretenir des relations fructueuses avec des collaborateurs extérieurs et d'autres interlocuteurs, notamment les représentants d'États Membres au plus haut niveau, les mécanismes intergouvernementaux et le grand public.

Esprit d'équipe : Excellent sens des relations humaines ; aptitude démontrée à travailler dans un environnement multiculturel et multiethnique ainsi qu'à entretenir des relations de travail efficaces avec des personnes de nationalités, de cultures, d'identités de genre et d'orientations sexuelles différentes. Aptitude avérée à diriger une équipe et à s'assurer le concours de ses membres.

Compétences en matière d'encadrement

Sûreté de jugement/apptitude à décider : Discernement et esprit d'initiative, imagination et ingéniosité, énergie et tact ; aptitude avérée à fournir des orientations stratégiques, à planifier et à établir des priorités, ainsi qu'à mettre en place des structures de travail efficaces permettant d'accroître au maximum la productivité et d'atteindre les objectifs.

Qualités de chef : Expérience avérée de direction efficace et collaborative, excellentes qualités d'encadrement et compétences techniques et aptitude à déléguer les pouvoirs, l'autorité et la compétence requis à ses subordonnés. Aptitude confirmée à organiser et diriger des équipes, à collaborer avec elles, et à susciter une saine atmosphère de travail, y compris à diriger, superviser, encadrer, valoriser et noter le personnel et à concevoir des modalités de formation et d'enrichissement des connaissances permettant d'assurer le transfert efficace du savoir-faire et des compétences. Aptitude avérée à diriger avec discernement en prenant des initiatives porteuses de changement ou en surveillant la mise en œuvre de telles initiatives, notamment à l'occasion de l'analyse de questions complexes de ressources humaines, d'ordre budgétaire, financier et de politique de gestion administrative et de programmation.

Aptitude à donner confiance : Aptitude réputée à faire face aux problèmes et à communiquer avec les membres du personnel de manière franche et ouverte ; reconnu et profondément respecté par ses pairs, ses clients et le personnel.

Hauteur de vues : Aptitude à discerner les principaux problèmes, créneaux et risques stratégiques ; à faire bien comprendre les liens existant entre la stratégie de l'Organisation et les objectifs plus limités du service ; et à définir et faire prévaloir une orientation générale qui emporte l'adhésion de ses collègues.

Suivi du comportement professionnel : Aptitude à diriger et superviser le personnel, à le conseiller, à l'encadrer et à l'évaluer. Capacité à motiver le personnel et à l'encourager à faire de son mieux, et à coordonner et superviser le travail d'autres personnes.

Qualifications requises

| | |
|----------------------------|---|
| Formation | Diplôme universitaire du niveau du master dans l'un des domaines suivants ou dans une discipline apparentée : droits de l'homme, sciences sociales, droit, développement. |
| Expérience professionnelle | Au moins 20 ans d'expérience à un niveau de responsabilité élevée, de préférence dans le domaine des droits de l'homme, du droit, des affaires sociales, ou dans un domaine connexe, avec un accent particulier sur la protection des enfants contre la violence, dans de grandes institutions multiculturelles, telles que des organisations internationales, des gouvernements ou des organisations non gouvernementales. |

| | |
|--|--|
| Connaissances linguistiques | Maîtrise de l'anglais écrit et oral exigée. La connaissance du français est souhaitable. La connaissance d'une autre langue officielle de l'Organisation des Nations Unies serait un atout. |
| Autres connaissances et compétences souhaitables | Connaissance des mécanismes intergouvernementaux régionaux et des normes en matière de droits de l'homme. Bonne compréhension des droits de l'enfant et du programme de développement international. Connaissance des politiques, procédures et opérations de l'ONU. |